

Installation électrique

- Le réseau de distribution électrique et les matériels associés sont vulnérables. Ils sont pourtant indispensables à la réalisation d'un séchage efficace (chauffage, ventilation) et au nettoyage, permettant ainsi de réduire les délais de retour dans votre logement.

- Après l'inondation, tout matériel électrique sous tension (câble électrique, tableaux électriques, prise de courant, etc) peut être la source d'accidents graves voire d'électrocution mortelle dans la mesure où les dispositifs de protection contre les surintensités des circuits (disjoncteurs et fusibles) et de sécurité des personnes contre les chocs électriques (dispositifs différentiels) sont endommagés.

Pour quels objectifs ?



Mise en sécurité
des occupants



Réduction du délai
de retour à la normale



Réduction des
dommages



électricien



couverture



électricité



façade



maçonnerie



menuiserie

En quoi consistent les travaux ?

- Individualiser les circuits entre les parties inondables et les parties hors d'eau.

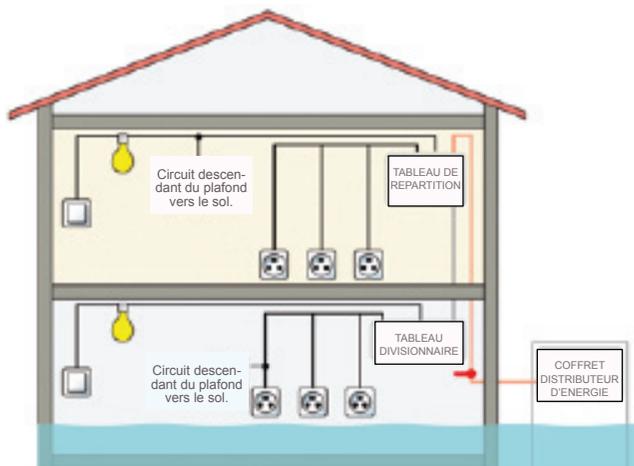
Deux sortes d'architecture :

1 - En utilisant des circuits protégés par des dispositifs de protection spécifiques à la zone inondable dans le Tableau Général de répartition (TGBT). Ces circuits seront repérés et coupés avant l'inondation. Avec cette typologie, la séparation des circuits se fait par fonction et par zone.

2 - En installant un tableau divisionnaire (TD) spécifique à la zone inondable et aux installations électriques extérieures. Dans ce second cas le repérage est simplifié. Il suffira de couper le dispositif de protection qui alimente le TD sur le tableau de répartition.

- Mettre en oeuvre des circuits électriques (courants forts et communication) descendants pour éviter les rétentions d'eau dans les gaines et les conduits.

En faisant descendre les réseaux du plafond et des parties supérieures du logement vers le sol, le risque de stagnation de l'eau est fortement réduit puisque, après le départ de l'eau, « l'auto vidange » des gaines par gravité est favorisée ainsi que le séchage du réseau.



Principe de séparation des installations électriques
Individualiser les circuits entre les parties situés au-dessus
et en dessous du niveau des PHEC.

- Mettre hors d'eau les tableaux électriques de répartition, les dispositifs de protection, et les différents équipements de communication.

La mesure consiste à positionner les tableaux électriques et les différents équipements électriques au-dessus du niveau de la crue de référence ou des plus hautes eaux connues.

Dans une habitation sur plusieurs niveaux le tableau électrique sera préférentiellement installé en étage.

Dans ce cas un interrupteur de coupure générale d'électricité devra être installé au rez-de-chaussée (à une hauteur située entre 0,90 et 1,30m).

- Mettre hors d'eau le coffret du réseau public de distribution.

Les dégâts causés par la présence d'eau sur le coffret du distributeur peuvent nécessiter des travaux importants et retarder la remise en état du bâtiment. Cette mesure permet donc d'éviter cette situation.

Cette modification doit être réalisée par le gestionnaire du réseau public de distribution.